

Calendrier des conseils¹, et dates limites de remise des documents

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

de septembre 2025 à juin 2026		
CONSEILS	DATES DES CONSEILS ²	DATES LIMITES DE REMISE DES DOCUMENTS et DES ORDRES DU JOUR
CR	Lundi 6 octobre 2025	Lundi 15 septembre 2025
	Lundi 1 ^{er} décembre 2025	Lundi 10 novembre 2025
	Lundi 2 février 2026	Lundi 12 janvier 2026
	Lundi 13 avril 2026	Lundi 23 mars 2026
	Lundi 8 juin 2026	Lundi 18 mai 2026
CEVE	Mardi 23 septembre 2025	Jeudi 4 septembre 2025
	Mardi 4 novembre 2025	Jeudi 9 octobre 2025
	Mardi 2 décembre 2025	Jeudi 13 novembre 2025
	Mardi 27 janvier 2026	Lundi 15 décembre 2025
	Mardi 24 mars 2026	Lundi 23 février 2026
	Mardi 19 mai 2026	Jeudi 23 avril 2026
	Mardi 23 juin 2026	Jeudi 4 juin 2026
CA	Mardi 30 septembre 2025	Vendredi 5 septembre 2025
	Mardi 9 décembre 2025	Vendredi 14 novembre 2025
	Mardi 10 mars 2026	Mardi 3 février 2026
	Mardi 16 juin 2026	Vendredi 22 mai 2026
CSA	Mardi 2 septembre 2025	Vendredi 18 juillet 2025
	Mardi 7 octobre 2025	Mardi 16 septembre 2025
	Lundi 1 ^{er} décembre 2025	Lundi 10 novembre 2025
	Mardi 3 février 2026	Mardi 13 janvier 2026
	Mardi 7 avril 2026	Mardi 17 mars 2026
	Mardi 2 juin 2026	Mardi 12 mai 2026
FSSSCT	Mardi 16 septembre 2025	Mardi 2 septembre 2025

¹ Le calendrier prévisionnel des conseils de l'année universitaire 2025-2026 est en ligne sur l'intranet

² Sauf exception, les CEVE et les CA auront lieu le mardi à partir de 9h, les CR auront lieu le lundi à 14h en salle Gabriel Marty. Les CSA et FSSSCT se déroulent en salle Gabriel Marty.

15/04/2025

	Mardi 13 janvier 2026	Mardi 16 décembre 2025
	Mardi 12 mai 2026	Mardi 21 avril 2026

RAPPEL :

- De nombreux documents sont présentés au CA après préparation dans le cadre des conseils de composantes, en collaboration avec les services concernés (Agence comptable, DGS, services de scolarités, DEVE, DROP, DDP...)
Il est donc souhaitable que les conseils des composantes aient lieu dans le respect des délais de présentation des documents dans les conseils centraux.
- Les délais indiqués **sont impératifs** afin de permettre la préparation des conseils et de respecter les délais statutaires de transmission des documents aux membres des conseils.
- Il convient de préciser, **en même temps que la remise des documents**, **le nom de la personne** qui présentera en conseil les points de l'ordre du jour.
- Adresses d'envoi des documents pour les conseils :
 - ceve-documents@ut-capitole.fr pour tous les documents à présenter au CEVE
 - ca-documents@ut-capitole.fr pour tous les documents à présenter au CA
 - cr-recherche@ut-capitole.fr pour tous les documents à présenter à la CR
 - secretariat.drh@ut-capitole.fr pour tous les documents à présenter au CSA et FSSSCT